

Pour plus d'informations

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighborhood/overview/taieux_fr.htm

<http://taieux.ec.europa.eu>

http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm

La Délégation de l'Union européenne

Le PCN TAIEX au sein de l'Unité de Gestion du Programme (là où elle existe)



TAIEX est financé par l'Union européenne

Durant une période d'élargissement de plus de 50 ans, les États membres de l'UE ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant la diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles.

La politique européenne de voisinage (PEV) a été développée en 2004, dans le but d'éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins et de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous. Le concept essentiel est d'aller au-delà des accords commerciaux et de coopération en construisant un véritable partenariat privilégié permettant de partager des valeurs et politiques communes, ainsi que le même acquis européen.

TAIEX est l'un des instruments introduits dans le cadre de la PEV afin de renforcer les relations entre l'Union européenne et ses voisins. Mis en place avec l'appui de l'office de coopération EuropeAid, et financé par un budget centralisé annuel (à parité Est et Sud), l'instrument TAIEX est devenu opérationnel pour les pays partenaires de la PEV et la Russie en 2006.

Comment envoyer les demandes TAIEX ?

- par e-mail à : Elarg-Enp-Taieux@ec.europa.eu
- au moyen des formulaires en ligne sur le site Internet TAIEX : <http://taieux.ec.europa.eu>
- par fax: **+32.2.296.76.94**

(en utilisant un papier en-tête ou en renseignant le formulaire en ligne)

Les demandes TAIEX sont envoyées via votre Point de Contact National TAIEX.



TAIEX dans les pays du voisinage & la Russie



EuropeAid



Qu'est-ce que TAIEX ?

TAIEX est l'acronyme de : *Technical Assistance and Information Exchange*, instrument d'assistance technique et d'échange d'informations. Il a pour objectif de fournir aux nouveaux États membres, aux pays en voie d'adhésion et aux administrations des Balkans occidentaux et des pays voisins une **assistance à court terme**, conformément aux objectifs généraux de la politique de la Commission européenne.

Taiex a été créée en **1996** par la Commission européenne afin d'appuyer la mise en place plus rapide de l'acquis de l'Union européenne dans les pays candidats - sur la base d'une transposition obligatoire.

En **2006**, une extension graduelle aux pays voisins fut mise en œuvre (Directive 2006/62/CE) en vue de promouvoir le rapprochement avec l'acquis de l'Union européenne - sur la base d'un partage volontaire de normes communes.

Cette extension s'appuie sur une étroite coopération entre la Commission européenne et un Point de contact national (PCN) TAIEX fonctionnant aussi en PCN pour les jumelages au sein de l'unité de gestion du programme (UGP), là où elle existe.

TAIEX assiste les pays voisins dans le domaine du rapprochement, de l'application et du renforcement de la législation européenne. Le système fonctionne principalement à la *demande* et contribue à proposer une expertise sur mesure pour traiter les problèmes rapidement.

Les principales tâches de TAIEX sont :

- D'offrir à court terme une assistance et des conseils sur le rapprochement à la législation européenne avec la législation nationale des pays bénéficiaires et sur l'administration, la mise en œuvre et l'exécution ultérieures de cette législation.
- De proposer aux partenaires et parties prenantes des pays bénéficiaires une assistance d'égal à égal, fournie par des experts publics des EM.
- De faire office de relais d'information en rassemblant les informations disponibles et en les rendant accessibles.
- De fournir des bases de données pour faciliter et suivre l'évolution du rapprochement des législations ainsi que pour identifier les besoins d'assistance technique ultérieurs, notamment au moyen des jumelages.

TAIEX dans les pays du voisinage & la Russie

TAIEX : 4 types d'assistance

Missions d'experts dans le pays bénéficiaire

5 jours maximum, en vue de proposer des recommandations sur les projets législatifs et le fonctionnement du processus administratif, de donner des conseils sur les lois et leur mise en œuvre, d'expliquer l'acquis communautaire, de présenter des exemples de bonnes pratiques.

Ateliers - Séminaires dans le pays bénéficiaire

2 jours maximum, en vue de présenter et d'expliquer les questions relatives à l'acquis de l'UE à un large public (sélectionné par le pays bénéficiaire concerné) d'un même pays ou de plusieurs pays sur des thèmes d'intérêt commun.

Visites d'études dans les États membres

5 jours maximum, en vue de permettre à maximum 3 fonctionnaires d'un pays bénéficiaire de comprendre comment les États membres gèrent les questions pratiques relatives à la mise en œuvre et l'exécution de l'acquis de l'Union européenne.

Missions d'évaluation TAIEX

Plusieurs experts des États membres de l'UE fournissent un retour d'informations aux partis concernés sur le degré de leur accomplissement en ce qui concerne le rapprochement à l'acquis de l'UE, au moyen de rapports analytiques par les pairs et de recommandations.

Les bénéficiaires de TAIEX

Les bénéficiaires de l'assistance TAIEX sont ceux qui ont un rôle à jouer dans le rapprochement, la mise en œuvre et l'exécution de la législation de l'UE. Les principaux groupes cibles sont :

- l'administration publique ;
- les organismes publics ;
- les associations du secteur privé ayant une mission de service public ;
- les partenaires sociaux...

Objectifs de TAIEX

- Renforcer l'administration publique ;
- Rapprocher l'acquis de l'Union européenne ;
- Réaliser les priorités des pays voisins et de la Russie, comme convenu dans les Plans d'action et les Programmes indicatifs nationaux ;
- Identifier des thématiques pour de prochains projets de jumelage ;
- Consolider les réseaux entre les pays voisins et la Russie, et les États membres.

Résultats attendus et rôle de TAIEX

Le rôle de TAIEX est celui d'un facilitateur canalisant les demandes d'assistance et de coopération des administrations publiques des pays bénéficiaires vers les États membres afin qu'ils leur transmettent l'expertise nécessaire pour traiter des problèmes bien définis à court terme.

Les résultats attendus sont :

- Une information et une mise à jour relatives à la législation et aux politiques de l'UE par les experts des EM ;
- Une meilleure compréhension de l'acquis et des règles et normes qui y sont associées ;
- Une intensification de la coopération en vue d'améliorer la convergence réglementaire et le rapprochement législatif pour satisfaire à des critères plus élevés ;
- Une dissémination des informations mises à jour par le biais des bases de données TAIEX et du site Internet.

Les opérations TAIEX sont gratuites pour les pays bénéficiaires et les procédures sont simples à suivre. L'UGP, la Délégation de l'Union européenne et l'Unité TAIEX à Bruxelles fournissent des conseils et une assistance soutenue sur les contenus des opérations et sur les experts des États membres tout au long du cycle TAIEX. La mise en place des opérations TAIEX est conduite par le demandeur tandis que la mise en œuvre logistique dépend de la responsabilité de l'Unité TAIEX.

